

B. CH.
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONC-
TION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

90-896 du 28 Décembre 1990
LECRET N° /MTSS/DGFP/DGPCE/SAV.
portant Inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1990, des Inspec-
teurs du Trésor des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Administratifs
et Financiers -SAF- (Trésor). En tête BIDIE
Antoinette.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n°15/62 du 03 Février 1962, portant statut général des fonctionnaires;

(/u le decret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le decret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62, du 03 Février 1962, portant le statut général des fonctionnaires;

(/u le decret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le decret n°62/426 du 29/12/62, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF;

(/u le décret n°65/170/FP/BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires;

(/u le decret n°71/247 du 26/7/71, modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du decret n°62/426 du 29/12/62;

(/u le decret n°74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du decret n°62/496, FP du 5/7/62, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le decret n°90/513 du 1er Septembre 1990, portant nomination des Membres du Gouvernement;

(/u le decret n°90/514 du 1er Septembre 1990, portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement

(/u le decret n°85/260 du 05 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;

(/u le decret n°90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u les Procès-Verbaux de la Commission Administrative Paritaire réunie à Brazzaville le 20 Septembre 1990;

(/u le décret 90-581 du 18 Octobre 1990, organisant l'intérim du Premier Ministre ;

LECRET N°

.../...

ARTICLE 1er. - Les Inspecteurs du Trésor des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Trésor) dont les noms et prénoms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1990 comme suit :

A/- INSPECTEURS

Pour le 3° échelon

A 2 ANS

- BIDIE (Antoinette)	P.R.M. Nkayi
- MIAYEKAMA BIBILA (Gustave)	T.P.R. Niari Loubomo
- PAKA-BONGO Gaston	T.P.G. B/ville

Pour le 4° échelon

A 2 ANS

- ABESSE (Jérôme)	Mairie B/ville
- AFAMOU née TCHICAYA-NTOMBA (Florence) (Germaine)	C.R.F. B/ville
- BAMENGUINA (Jean Claude)	T.P.R. Gwando
- DANZONZELA (Jérôme)	T.P.R. Pool
- KAMBANI (Emile Aser)	T.P.R. Léroumou
- KOUNKOU (Albert)	T.P.G. B/ville
- MOUELE Serge Hubert	T.P.G. B/ville
- POUOMOUO Albert	T.P.R. Loubomo
- TSOUMA Elisabeth	T.P.R. Pointe-Noire

Pour le 5° échelon

A 2 ANS

- MOUNGALA née TSOKO MOUKOKO (Célestine)	P.R.M. B/ville
- NTELA (Félicien)	A.S.E.C.N.A. B/ville

Pour le 6° échelon

A 2 ANS

- BALAGA (Gaston)	T.P.G. B/ville
- KIYINDOU (Florent)	Présidence
- MAKOSSO Pierre	T.P.R. Madingou
- SENGABIDIE Innocent Roger	Univ. Marien NGOUABI

.../...

D/- ~~TRANSFERTS~~ ~~INDIVIDUEL~~

Pour le 1er échelon

A 2 ANS

- BIBELEU Paul
- BOUGHO Félix
- CAMBA nce SINGHA (Firmine)
- MESSERS (Jean Noël Martin)
- MAMASSI-NGHA Eugène

T.P.C. B/ville

T.P.C. B/ville

CAB. M.P.C. B/ville

D.C.C. B/ville

T.P.C. B/ville

~~MOUBERT nce NSENGH: Angelique~~
NKENGUE

~~T.P.C. Sainte-Edmée~~

Pour le 2° échelon

A 2 ANS

~~TESSATOU René~~

~~MOUBERT nce Dugnasclin~~

~~MOUBERT nce Jean Kéno~~

~~T.P.C. Sainte-Edmée~~

~~T.P.C. B/ville~~

~~T.P.C. B/ville~~

Pour le 4° échelon

A 2 ANS

~~TESSATOU Antoine~~

~~MOUBERT Joseph~~

T.P.C. B/ville

D.C.C. B/ville

~~Le présent décret sera communiqué, publié au Journal Officiel de la République centrafricaine du Congo (C.R.C.) et communiqué partout où besoin sera.~~

Pour le Premier Ministre P.I.

BRUXELLES, le 28 Décembre 1990

Ministre du travail et de la

Formation

[Signature]

Pierre MOUSSA

Jeanne D. MENDANT

ANNEXES:

- J.O.P.C. 1
- J.O.P.C. 1
- J.O.P.C. 32
- J.O.P.C. 5
- J.O.P.C. 1
- J.O.P.C. 10
- J.O.P.C. 1
- J.O.P.C. 1
- J.O.P.C. 1
- J.O.P.C. 1
- J.O.P.C. 1
- J.O.P.C. 1

- J.O.P.C. 30

- J.O.P.C. 30

[Signature]